

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-sept
- en exercice : 12 le vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente minutes
- présents : 13 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- votants : 10 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 17 janvier 2017.

Présents : Mesdames Julie DENEUFBOURG, Virginie LARSONNIER, Aurélie BERGERON, Céline MOERECANT, Annie LUCAS, Messieurs Thomas LESUEUR, Thierry HOUPY, Stéphane THOUMSIN et Philippe LE CAM.

Absents excusés : Jean PECHO et Julien BONNEMENT.

Suppléants présents : Éric VALOIS (pouvoir de Jean PECHO), Paul LETREUILLE, Thierry MICHEL, Roselyne CORNET.

Secrétaire de séance : Aurélie BERGERON

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

1) Personnel : renouvellement des CDD. N° 1/2017

Monsieur le Président fait part des deux contrats CDD terminés au 31/12/2016 et propose leur renouvellement :

- Un contrat CDD pour pourvoir au remplacement de l'ATSEM en congé longue maladie, au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 28h00/semaine, du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017.
- Un contrat CDD en renouvellement pour l'entretien de l'école de Légantiers, au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 13h30/semaine du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement des deux contrats CDD aux conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

2) Subvention aux classes de découvertes. N° 2/2017

Lors du dernier conseil syndical, Monsieur le Président a demandé aux membres présents de réfléchir sur le montant à accorder aux classes de découvertes et à l'éventualité que la classe des CMI/CM2 de La Neuville-Roy ne parte qu'une année sur deux ; instaurer une subvention en fonction du nombre d'élèves par classe ou bien subvention par élève versé une fois sur la totalité de sa scolarité, ...

Pour mémoire, une subvention de 800,00 € par classe a été accordé l'an passé, soit 2 400,00 € budgété.

En 2017, le projet de M. Gaudiard est de partir en Angleterre (<http://hirondelles2017.blogspot.fr/>) et celui de Mmes Wattelle et Baisse à Saint-Malo et au Mont St Michel.

Après de nombreuses propositions, les membres du conseil sont d'accord pour accorder un montant par élève partant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder 32,00 € par élève partant en classe de découverte en 2017.

3) Approbation du plan de financement du projet RPC. N° 3/2017

Monsieur Thomas LESUEUR, Président du Syndicat Scolaire des Hironnelles, informe l'assemblée qu'un dossier a été déposé fin décembre 2016 au Conseil Départemental ; l'OPAC a préparé et déposé le dossier, ARPEGE vient d'envoyer son avenant et le programme sera affiné fin janvier.

Pour mémoire, une délibération a été prise le 16 mars 2015 pour un total de 4 577 216,00 € HT. Après réévaluation des surfaces, des effectifs, ... ce chiffre augmente légèrement et la capacité d'accueil reste à 12 classes, même avec une éventuelle fermeture de classe. Une réunion avec les Maires des cinq communes va être programmée courant février avec Mme Anne-Sophie FONTAINE pour une demande de subvention auprès de la Région.

Cette opération est décomposée en une seule tranche et a été répartie comme suit :

- Construction de 5 classes maternelles et 7 classes primaires 3 107 414,00 € HT
- Construction des annexes pédagogiques : 812 518,00 € HT
 - Espaces mutualisés,
 - Espaces administratifs
 - Espaces logistiques et techniques
- Construction de l'accueil périscolaire et de la restauration 734 803,00 € HT

Le coût global de cette opération, à ce jour, comprenant toutes les phases est estimé à : 4 654 735,00 € H.T.

Le plan de subvention pourrait être le suivant :

RECETTES	MONTANT GLOBAL	5 maternelles 7 primaires	Annexes Pédagogiques	Périscolaire Restauration
Subvention du Conseil Général (montant subventionnable limité à 250 000 € HT par classe au taux de 30 %)	900 000,00 €	900 000,00 €		
Subvention du Conseil Départemental (30 % du montant subventionnable limité à 600 000 €)	360 000,00 €		180 000,00 €	180 000,00 €
Etat DETR création classes (20 % dépenses subventionnables limité à 300 000 € par classe)	601 127,00 €	601 127,00 €		
Subvention CAFO 11 % dépenses subventionnables pour surfaces mixtes	21 075,00 €			21 075,00 €
Subvention Conseil Régional 30 % du montant subventionnable	1 396 420,00 €	932 224,00 €	243 755,00 €	220 441,00 €
Financement complémentaires (emprunts)	1 376 113,00 €	674 063,00 €	388 763,00 €	313 287,00 €
Total recettes H.T.	4 654 735,00 €	3 107 414,00 €	812 518,00 €	734 803,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o Approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 4 654 735,00 € H.T. ;
- o Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au moins égale à celle mentionnée au plan de financement ;
- o Prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- o Prend l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

4) Abonnement SendinBlue pour adresse ip dédiée.

Ce point ne nécessite pas de délibération puisque le dernier échange avec le commercial permet la gratuite de l'offre. Cette passerelle offre un service pour la gestion d'envoi de mails à un grand nombre de destinataires. Son utilisation pour l'application est mise à disposition des enseignants et des parents d'élèves.

Cela permet de gérer les absences et remplacements des enseignants. A savoir, qu'un taux de satisfaction correcte est estimé à l'envoi de 40 mails par heure, le syndicat ayant un « bon taux de réputation », avec un envoi de 350 mails par heure, permet l'obtention de la formule gratuite.

5) Prix du repas à la cantine pour les personnes extérieures. N° 4/2017

Ce sujet a été évoqué lors de la dernière commission cantine, en lien avec le PeDT, dans le but d'inviter les personnes âgées des cinq communes à la cantine, un mercredi par mois, pour créer un lien inter générationnel. Le nombre de place sera limité et une inscription en Mairie nécessaire.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide que le prix du repas pour les personnes extérieures sera de 5,50 €.

6) Participation du syndicat pour les intervenants extérieurs des activités TAP. N° 5/2017

Un sondage réalisé auprès des familles en septembre dernier, avec une forte participation, a montré une attente sur la diversification des activités à proposer aux enfants comme : l'apprentissage des langues étrangères, le dessin, la musique, ... Lors des réunions de la commission TAP, ce sujet a également été abordé.

Il sera proposé des activités avec des intervenants extérieurs pendant les TAP avec en parallèle, le maintien des activités gratuites. Une partie du coût sera supporté par les parents (sur inscription uniquement) et le reste par le syndicat, sujet de discussion de ce soir et jusqu'à quel montant le financement peut être supporté par le syndicat.

Un devis d'un intervenant musique a été reçu et cela reviendrait à 3€/enfant sur une base totale de 20 enfants, en deçà de 15 le cours ne serait pas maintenu. La participation des familles serait de 1,50 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer ce coût annuel dans le budget 2017 en fonctions des activités proposées.

7) Présentation du programme ARPEGE modifié.

Monsieur le Président rappelle la réunion prévue demain soir à 18h30 en Mairie de La Neuville-Roy, ouverte aux élus, aux parents d'élèves et directeurs d'écoles en présence de M. Stefanini d'ARPEGE.

Le programmiste va présenter son projet modifié : redéfinition des surfaces et des effectifs, intégration de Léglantiers, nombre de classes, grosse modification sur la cantine. A ce jour, le projet reste sur la base des 12 classes initialement prévues (passer à 11 serait pénalisant pour le futur), modification de 2 classes en les délocalisant (périscolaire, motricité, ...); la surface restauration est revue, initialement prévue sur 100 m², elle est divisée en deux salles de 50 m² (moins de bruit et mutualisation des lieux pour l'accueil du matin et l'aide aux devoirs le soir).

8) Informations et questions diverses.

- a) Eco Box dans les classes : des « cocottes de tri » de la CCPP ont été mises à disposition dans chaque classe et le périscolaire, pour le tri des déchets « papier ». Une réflexion doit être mise en place avec les Mairies pour que les agents communaux aillent jeter les boîtes dans les points d'apport volontaires de chaque village. Cette collecte n'est pas simple à mettre en place.
- b) Retour sur les Commissions cantine, PeDT et TAP : les différents comptes rendus sont sur le site des Hirondelles.
- c) Retraite de Noëlle : elle sera effective au 31 août 2017. Son remplacement sera assuré par Géraldine Coudeville, qui la seconde actuellement. Lors des entretiens elle a émis le souhait d'évoluer sur un poste d'ATSEM et est actuellement en formation.
- d) Demande de mutation de Marie : demande de mutation au 1^{er} mars 2017.
- e) Extincteurs des écoles : prise en charge par les communes ou le syndicat ? car Montiers à toujours facturer ces frais pour le fonctionnement de son école. Après divers échanges, les bâtiments étant communaux et mis à disposition du syndicat, la responsabilité incendie reste à la charge des propriétaires et donc les communes sont dans l'obligation de mettre en conformité leurs locaux.
- f) Horaires Léglantiers : légère modification mise en place le 3 janvier avec une nouvelle plage horaire pour le bus et l'école sans contrepartie pour les autres écoles.
- g) Fermeture mercredis après-midi : depuis fin décembre, l'accueil de l'après-midi et la restauration du mercredi sont terminées sur Léglantiers. En effet, 2 adultes encadraient environ 4 enfants ; dans un souci d'économie et d'activités proposées aux enfants, en accord avec les parents, ils ont été « transférés » à La Neuville-Roy et les enfants sont ravis de pouvoir évoluer avec leurs camarades.
- h) Pain pour les cantines : du pain frais d'un « vrai » boulanger de St-Just-en-Chaussée sur les 5 jours de restauration est distribué aux enfants.
- i) Achat enceinte et jeux de société : pour le périscolaire.
- j) Fermeture de classe : Le faible effectif du RPI est connu depuis 2014 et actuellement inscrit sur la liste des éventuelles fermetures de classes. Une réunion en décembre avec les directeurs d'écoles et l'inspectrice a eu lieu.
- k) Dates des conseils d'écoles : vendredi 03/02 à La Neuville-Roy (de 18h à 20h), lundi 06/02 à Pronleroy (de 18h à 19h), jeudi 09/02 à Léglantiers (de 17h30 à 18h30) et vendredi 10/02 à Montiers (de 17h30 à 18h30).

- l) Visites des écoles en décembre : visites effectuées avec les enseignants, les élus et les parents d'élèves sur les sites de Gournay-sur-Aronde, Ferrière et Lieuvillers.
- m) Vœux du 20 janvier 2017 : Mme Deneufbourg demande des explications concernant l'organisation, le coût, le nombre de participants à cette soirée et pourquoi avoir invité les parents ? Monsieur le Président explique que le sujet a été abordé lors de discussions des commissions cantines, le nombre croissant de participants aux repas et la reprise du personnel Léo Lagrange a favorisé cette rencontre. Le coût supporté par le syndicat est de 671,32 €.
- n) Chèques cadeaux du personnel : M Le Cam interroge le Président sur la diversité des montants attribués au personnel. M Lesueur lui précise qu'un temps plein à droit à 60€ en bon d'achat chez Cultura et qu'ensuite c'est proratisé selon le temps d'emploi.
- o) Fiche de poste de la secrétaire du syndicat : Mme Deneufbourg demande à ce qu'elle soit établie pour la prochaine secrétaire, M Lesueur la charge de lui soumettre son projet.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 25 janvier 2017 a comporté cinq délibérations.

1	Personnel : renouvellement des CDD	Délibération 1/2017
2	Subvention aux classes de découvertes	Délibération 2/2017
3	Approbation du plan de financement du projet RPC	Délibération 3/2017
4	Abonnement SendinBlue pour adresse ip dédiée	
5	Prix du repas à la cantine pour les personnes extérieures	Délibération 4/2017
6	Participation du syndicat pour les intervenants extérieurs des activités TAP	Délibération 5/2017
7	Présentation du programme ARPEGE modifié	